

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT LEU LA FORET  
RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES AU 31 AOÛT 2025  
SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31 août 2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice **avant affectation du résultat** est de : **173.354€**.

Le résultat net comptable est un **déficit** de : **35.854 €**

Les **fonds propres de l'association diminuent** énormément et s'élèvent à **- 2.327€** (contre **33.525€ en 2024**) **compte tenu de la perte de l'exercice.**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Établissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement ANC 2018-06 DU 05/12/2018

**RECETTES DE L'ASSOCIATION**

Participations et adhésions des familles

Les sommes portées en prestations de service correspondent principalement aux contributions des familles pour les activités de l'année scolaire (septembre 2024 à juin 2025), elles sont versées en septembre pour la totalité de l'année. Elles sont comptabilisées au moment de l'appel de cotisation.

Le total des recettes s'est élevé à **409.338€**, comprenant les recettes venant des adhérents pour **171.106€ de cotisation pour les cours + 9.510€ d'adhésion** soit **180.616€** en hausse par rapport à l'exercice précédent, pour **317 élèves au 31 août 2025**.

Les subventions reçues sur l'exercice sont :

- La mairie de Saint Leu La Forêt : **220.000 €** pour l'année civile 2025, il a été reporté sur le prochain exercice 4/12eme de la subvention soit **73.333€**.  
- Département : **3.711€** pour l'année civile.

Les autres produits **6.595€** sont des prestations dans les écoles et la billetterie du concert de fin d'année.

A noter également **2.500€ de dons** reçus du Crédit agricole pour le concert Poulenc de fin d'année. Et **2289€ d'intérêts** du livret d'épargne associatif.

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à **445.192€** pour l'exercice écoulé ; la part la plus importante (87%) est représentée par les charges de personnel (salaires, charges sociales) pour une valeur de **387.664 €**.

A noter cette année le **licenciement d'une professeure, pour invalidité suite à une maladie professionnelle**. Le montant de l'indemnité de licenciement a été doublé (14.707€) et s'ajoute aux

sommes versées pour le préavis et les congés payés dus dans les charges de personnel (coût 21.000€ environ sur le dernier bulletin).

Du fait de l'appel interjeté par l'ancien directeur, et d'une demande de médiation de la part de la Cour d'appel, des frais d'avocate et de médiation se sont encore élevés **à 4.790€**. L'audition d'appel avait lieu ce 7 janvier, **le jugement sera donné le 12 mars prochain**. Rappelons que l'ancien directeur a été débouté de ses demandes en première instance (jugement des Prud'hommes en date du 13/12/2023).

## AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

### Engagements financiers : Engagements en matière de retraite

L'association a procédé à une estimation de ses engagements en matière de retraite.

L'engagement a été évalué **au 31/08/2025 à 71.737€** et tient compte des éléments suivants

- Analyse de l'engagement de l'ensemble de la population salariée (professeurs et permanents) au 31/08/2025 sur une période de douze mois
- Age de départ à la retraite de **64 ans**.
- Hypothèses retenues en matière de probabilité que les salariés restent au sein de l'association jusqu'à l'âge de la retraite, donc taux variable selon l'âge de chaque salarié

Afin de couvrir ses engagements de retraite, l'association a ouvert un compte de placement dédié en 2013. Les montants placés à ce titre au 31/08/2025 s'élèvent à **4.523€**, de sorte que l'engagement net restant **à couvrir et comptabilisé** ressort à **67.214€**. (9.477€ sont donc provisionnés cette année)

### Nombre de salariés en ETP (équivalent à temps plein)

L'association a employé sur l'année 2024/2025 un effectif de **8,6 salariés** en équivalent temps plein mais l'ensemble du personnel est composé au **31/08/2025 de 23 salariés** (22 professeurs, dont un directeur pédagogique et une assistante administrative).

### Locaux

Les locaux, de même que les charges communes et l'entretien lié au bâtiment mis à disposition par la municipalité pour l'Ecole de musique, se situent au 25 avenue de la Gare 95320 Saint -Leu la Forêt.

La commune met également à disposition dans le cadre des concerts ou d'activités collectives, la salle de la Maison pour tous et la salle des Arts Créatifs du marché.

L'évaluation des locaux a été communiquée par la mairie en décembre 2024 pour **20.000€**.

### Bénévolat

Les prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé "évaluation des contributions volontaires en nature" en pied de compte de résultat.

Les heures effectuées par les membres bénévoles de l'association sont valorisées sur la base du **SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2025**, soit **11,88€**, augmentées des cotisations patronales, à l'exception des fonctions suivantes :

- **Fonction dirigeant sur la base de 3 fois le SMIC** augmenté des cotisations patronales
- L'évaluation de toutes ces heures, plus importantes cette année, est de **60.499€** sur l'exercice.

## EVOLUTION PREVISIBLE ET EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

En septembre 2025, de nouveaux recrutements ont été opérés, pour compenser le départ de certains professeurs, et l'ouverture d'une chorale ados.

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR LA SAISON 2025/2026 :

La décision de revoir les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 a été bienvenue (le montant de l'adhésion a été porté à 30€ par adhérent et certains tarifs ont été révisés), mais n'a pas porté tous les fruits attendus.

Nous enregistrons déjà une stagnation voire une légère baisse des recettes adhérents en décembre 2025, qui s'élèvent à **174.517€** ; ainsi qu'une légère baisse du nombre d'adhérents : **299 élèves au 31 décembre 2025** (309 élèves au 31 décembre 2024).

Le bureau avec le Conseil d'administration a entamé une étude plus approfondie des coûts et la recherche de recettes complémentaires, afin de stopper les pertes financières.

Tous les adhérents sont invités à chercher de leur côté des mécènes ou sponsors. Une plaquette a été réalisée pour soutenir leurs démarches.

Il sera tenu compte également des conclusions de notre commissaire aux comptes afin d'améliorer les points soulignés par elle, et notamment le travail de suivi avec le cabinet d'expertise comptable.